

MELUN, le 8 avril 2021.

Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Président du Département,
Madame la Vice-présidente du Département, en charge des finances, de l'éducation et des collèges,
Madame la Directrice académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Nous souhaitons ici rappeler qu'à la rentrée 2020, 5 associations du handicap et de l'éducation populaire appelaient à repenser notre école pour qu'elle soit réellement inclusive !

« La place de tout enfant est en classe, quels que soient ses besoins éducatifs particuliers.

C'est en tout cas l'opinion d'une majorité de français selon un sondage (1) réalisé par l'Institut Harris Interactive en août 2020 pour 5 associations du handicap et de l'éducation populaire (2) dont la Fédération Générale des PEP. Ces 5 associations appelaient à repenser notre école avec une campagne sur les réseaux sociaux « #ma_place_cest_en_classe » car comme une très grande majorité des français selon le sondage, elles considèrent que notre système éducatif est encore trop peu inclusif.

- Les Français se déclarent ainsi très majoritairement favorables (jusqu'à 90%) à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, bien que plus nuancés pour les handicaps liés à l'expression de troubles du neurodéveloppement (déficience intellectuelle, autisme, troubles de l'attention et de l'hyperactivité ...) ou les troubles psychiques.*

- Cette école inclusive nécessite plusieurs conditions qui sont toutes jugées prioritaires par plus des deux tiers des personnes interrogées : former les enseignants, penser l'accessibilité dans toutes ses dimensions (matérielle, linguistique, pédagogique...), ouvrir l'école à la coopération avec les professionnels du secteur médico-social, instituer un dialogue renforcé avec les familles, apporter les aides humaines sur le temps scolaire à bon escient...*

- Enfin, le principe d'équité prime sur le principe d'égalité pour garantir la réussite de l'école inclusive : les Français estiment en effet à 66% que les évaluations, examens ou concours doivent être adaptés aux besoins des élèves en situation de handicap.*

Réalisé pour la deuxième année consécutive, ce sondage mettait ainsi en lumière le décalage qui persiste entre les attentes des Français, la volonté politique affichée et la réalité de terrain.

Malgré le contexte sanitaire, la société française est perçue comme plus inclusive que l'an dernier, bien que les Français associent encore fortement le handicap aux difficultés.

Notre école fait des progrès certes, mais un « plafond de verre » subsiste toujours pour les handicaps liés à l'expression de troubles du neurodéveloppement (autisme, déficience intellectuelle, troubles psychiques, troubles de l'attention et de l'hyperactivité...).

L'action doit donc se poursuivre dans tous les domaines pour que chaque élève trouve dans l'école sa place : formation, coopération, accompagnement, simplification des parcours. »

Cette expression forte concernait à la rentrée 2020 plus de 440 000 enfants en situation de handicap et leurs familles.

En novembre 2020, une nouvelle enquête d'opinion effectuée par la société Kantar alimentait pour la sixième année consécutive le Baromètre de la société inclusive initié par la Fédération des PEP et révélait quelques indicateurs :

- 1) La notoriété de l'expression « société inclusive » se maintient. Plus d'un Français sur deux déclare avoir déjà entendu l'expression « société inclusive ».
- 2) Une majorité de Français considère toujours que la société française n'est pas inclusive. Cependant ils sont désormais près d'un tiers à estimer qu'elle l'est.
- 3) De plus, trouver sa place dans la société devient de plus en plus réalisable selon les Français même si deux tiers d'entre eux considèrent encore que cela n'est pas possible.
- 4) L'Etat reste le premier acteur identifié comme capable de créer une société inclusive. L'école et les collectivités locales apparaissent comme de plus en plus capables d'y contribuer.

Ces références permettent d'inscrire la réflexion pour analyser les réalisations notoires mises en place dans notre département, et saisir la réalité du vécu de l'école inclusive.

Car ce volontarisme consensuel en faveur de l'école inclusive se heurte aux réalités du terrain.

C'était bien le thème de notre 7^{ème} colloque départemental en mai 2019 réunissant près de 200 participants de la communauté éducative seine-et-marnaise.

« Les paradoxes de l'école inclusive pour les élèves en situation de handicap : échanges et coopérations des différentes parties prenantes du projet de l'élève ? Nécessités et limites ? »

Voici en résumé quelques propos signifiants :

- 1) Mme Isabelle VILLE, responsable du Programme Handicap et Sociétés de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) concluait ainsi son intervention :

« Le dispositif de scolarisation des élèves en situation de handicap tel qu'il est mis en œuvre actuellement génère, au niveau local, de l'insécurité, voire certaines formes de violence, pour les élèves comme pour les enseignants. Si l'intention est légitime, l'inclusion à pas forcés, sous le régime du droit, dans un environnement insuffisamment préparé, a privé les acteurs des protections qui existaient dans l'entre-soi des anciennes classes spécialisées. La question se pose alors de construire de nouveaux espaces à la fois protecteurs et émancipateurs, où trouver, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour évoluer avec aisance dans un *mainstream* parfois rude. » fin de citation

- 2) Des personnels en charge d'élèves déficients visuels soulignaient la nécessité de ne pas penser en termes d'inclusion ou d'exclusion mais plutôt en termes de parcours individualisé.
- 3) M. Sahaguian, coordinateur de formation à l'INS HEA, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, brossait le paysage européen à l'heure de l'école inclusive et précisait que la France gagnerait à :
 - Harmoniser les procédures et les pratiques autour de l'accueil et de l'accompagnement des élèves, tout au long de leurs parcours,
 - Recentrer formation des enseignants et des accompagnants (formation initiale et continue) autour des questions liées à l'école inclusive. Or, on constate pour mieux la regretter, une grande diversité des situations, notamment en France où, d'une Espé à l'autre, la question de l'éducation inclusive reçoit un traitement plus ou moins conséquent. Plus généralement, il semble urgent d'interroger finement les pratiques enseignantes : répondre aux besoins des élèves implique que soient aussi interrogés les besoins en formation des enseignants. L'accessibilité aux savoirs est à ce prix.
 - Définir une vraie politique collaborative et partenariale associant les familles, les élèves, les étudiants, les enseignants, les travailleurs sociaux, les élus, etc.
 - Veiller à l'engagement de l'Etat, des régions et des institutions pour organiser des formations croisées, initiales et continues, associant des professionnels issus d'horizons différents mais tous attachés à la réussite des élèves, l'idée étant de promouvoir une culture commune de l'éducation inclusive, nourrie par l'expertise plurielle d'une grande diversité d'acteurs.

D'autres intervenants ont fait part de leurs vécus quotidiens en tant qu'enseignants ou accompagnants spécialisés : la place de la famille, la coopération indispensable professionnels du médico-social et professionnels de l'Education Nationale, l'expérience de parcours individualisé de l'enfant dans ses différents lieux de prises en charge, etc

Notre colloque de mai 2020, reporté du fait de la pandémie, se penchait sur ce thème fort :

Comment prendre en compte, dans le cadre de l'école inclusive, les élèves à troubles autistiques ?

Nous espérons y retravailler prochainement.

En tant qu'association, nous portons avec vigueur ce plaidoyer en faveur de l'école inclusive. Ceci ne nous permet pas, cependant, de nous disjoindre des retours du terrain montrant les pesanteurs institutionnelles et les fragilités des mises en œuvre en moyens humains.

Vous avez choisi, Madame la Directrice Académique, de consacrer cette séance spécifique du CDEN au sujet de l'école inclusive dans notre département et nous vous en remercions.

Permettez-nous d'exprimer le souhait que les décisions initiées par vos équipes sous la tutelle des préconisations ministérielles permettent de franchir de nouvelles étapes en faveur des élèves en situation de handicap, ceci dans des conditions sécurisées pour les professionnels impliqués.

Je vous remercie.



Didier CLEDAT,
Membre titulaire, ADPEP77
Représentant des Associations complémentaires de
l'enseignement public

1 « Les Français et la scolarisation des élèves en situation de handicap » réalisé en août 2020 par Harris Interactive auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1012 âgées de 18 ans et plus pour l'ANPEA, La FG PEP, la FNASEPH, Trisomie 21 France et UNANIMES.

2 ANPEA, Fédération Générale des PEP, FNASEPH, TRISOMIE 21 France, UNANIMES.

Sigles :

EHESS : Ecole des hautes études en sciences sociales,

INS HEA : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés,